



Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 47.01

2025/07/07

19:00



Dossier # : 1257204005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la construction de deux (2) nouveaux bâtiments industriels sur le lot portant le numéro 1 702 862 du cadastre du Québec, situé sur la rue Norman

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), la résolution autorisant la construction de deux (2) nouveaux bâtiments industriels sur le lot portant le numéro 1 702 862 du cadastre du Québec, situé sur la rue Norman aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 702 862 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de la page 4 du document intitulé « Proposition - Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le *Règlement sur le zonage* (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction des deux (2) nouveaux bâtiments industriels comportant des usages d'entreposage de courte durée, de centre de distribution des marchandises et de micro-centre de distribution urbaine ou comptoir de service (bâtiment 1) et d'atelier d'entretien (bâtiment 2) sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1^o aux articles 4.1.1, 4.1.2, 4.14.4.19, 4.14.5 g), 4.15, 4.15.1, 4.23.6, 7.5 et 7.7.1 du *Règlement sur le zonage* (2710);

2^o aux usages prévus à la Grille des usages numéro 21A/38A pour la zone I-503 et qui est incluse à l'annexe C du *Règlement sur le zonage* (2710);

3^o au pourcentage d'occupation du sol minimal des bâtiments 1 et 2 et au coefficient d'occupation du sol minimal du bâtiment 2 prévus à la Grille des normes d'implantation numéro 21B/38B pour la zone I-503 et qui est incluse à l'annexe C du *Règlement sur le zonage* (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

USAGES

4. En plus des usages autorisés dans la zone I-503, à la grille des usages numéro 21A/38A, les usages suivants sont également autorisés :

Bâtiment 1 :

Usages d'entreposage de courte durée, de centre de distribution des marchandises et de micro-centre de distribution urbaine ou comptoir de service;

Bâtiment 2 :

Usage d'atelier d'entretien et de maintenance des équipements.

SECTION 2

BÂTIMENTS

5. L'implantation des bâtiments 1 et 2 doit être conforme à celle illustrée en gris à la page 10 du document intitulé « Proposition - Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution.

6. L'emplacement et l'aménagement des entrées principales aux bâtiments 1 et 2, en façade avant et latérale doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 10 et 13 à 16 du document intitulé « Proposition – Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution.

7. Le pourcentage d'occupation minimal des bâtiments est le suivant :

Bâtiment 1 : 30 %

Bâtiment 2 : 2 %

8. Le coefficient d'occupation du sol pour le bâtiment 2 est nul.

9. Prévoir l'aménagement d'un vestiaire-douche et de casiers dans le bâtiment 1.

10. Prévoir l'aménagement d'une terrasse d'une superficie minimale de 120,0 mètres carrés sur le toit du volume de l'entrée principale du bâtiment 1.

11. L'emplacement et l'aménagement de panneaux solaires d'une superficie minimale totale de 4 180,0 mètres carrés sur le toit du bâtiment 1 doivent être conformes à ceux illustrés en gris aux pages 10 et 18 du document intitulé « Proposition - Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution.

12. Prévoir l'aménagement d'aires minimales de toitures végétalisées conformes à celles illustrées aux pages 10, 15, 18, 19, 32 et 33 du document intitulé « Proposition Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution comme suit :

- Bâtiment 1 : 1 062 mètres carrés représentant au moins 3,8 % de la surface du toit;
- Bâtiment 2 : 959 mètres carrés représentant au moins 50 % de la surface du toit.

13. Prévoir des portes de garage sur les façades avant et latérales (est et ouest) pour le

bâtiment 1 et sur les façades avant, latérale (ouest) et arrière du bâtiment 2.

14. Prévoir un minimum de vingt-six (26) quais de chargement et de déchargement sur la façade latérale (est) dans l'aire de manœuvre des camions du bâtiment 1 conforme à ceux illustrés aux pages 10, 21, 24 et 32 du document intitulé « Proposition - Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution.

15. Prévoir un minimum de soixante (60) bornes de recharge pour véhicules et fourgonnettes électriques à l'intérieur du bâtiment 1.

SECTION 3

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

16. Les allées de circulation extérieure menant aux aires de manœuvre, d'entreposage et de stationnement intérieures doivent être conformes à celles illustrées à la page 10 du document intitulé « Proposition – Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution.

17. Prévoir que l'aire de manœuvre et le stationnement des véhicules et camions dans la cour arrière du bâtiment 2 comportent un minimum de six (6) bornes de recharge pour les véhicules et camions électriques, à l'extérieur .

18. L'emplacement et l'aménagement de l'aire d'exercice pour canins, des systèmes de portes automatiques (guérites de contrôle) ainsi que du système de déneigement des camions doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 10 et 32 du document intitulé « Proposition – Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution.

19. L'allée de circulation extérieure menant au stationnement des employés doit être munie d'un trottoir d'une largeur minimale de 1,5 mètre se rendant à l'entrée principale du bâtiment 1.

20. L'emplacement et l'aménagement de l'aire de stationnement des employés doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 10, 32 et 33 du document intitulé « Proposition – Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution.

21. Prévoir un réseau d'espaces piétonniers formés de trottoirs d'une largeur minimale de 2,5 mètres, sauf à un seul endroit de l'aire de stationnement des employés avec un trottoir de 1,5 mètre et de traverses identifiées par un marquage au sol.

22. Prévoir que l'aire de stationnement des employés et visiteurs comporte un maximum de cinq cent quarante-trois (543) cases de stationnement incluant les cases pour personnes à mobilité réduite, en plus d'être munie d'un minimum de vingt-huit (28) bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'extérieur.

23. Prévoir un minimum de soixante (60) unités de stationnement pour vélos à l'extérieur.

24. Prévoir un taux de verdissement d'au moins 20 % sur le site incluant l'aménagement d'une bande végétalisée et plantée d'une largeur de $\pm 4,9$ m à $\pm 19,0$ m, le long de la ligne avant ainsi que des bandes végétalisées, le long des lignes latérales et arrière et intégrant également des îlots végétalisés et plantés à l'intérieur du site.

25. Prévoir la plantation d'un minimum de deux cent soixante-cinq (265) nouveaux arbres avec un DHS d'au moins 10 cm et l'atteinte, à maturité des arbres, d'une canopée égale ou supérieure à 37 %.

26. Lorsque plus de 3 arbres doivent être plantés en vertu du présent règlement, les arbres plantés doivent être d'au moins 3 espèces différentes, plantés en alternance ou en quinconce d'espèces et aucune ne doit représenter plus de 40 % des arbres ainsi plantés.

27. Les travaux d'aménagement paysager doivent tendre à être conformes à ceux illustrés aux pages 14, 15, 32, 33 et 34 du document intitulé « Proposition – Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution.

28. Les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction.

29. Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie publique.

30. Un équipement mécanique ou électrique qui doit être installé devant une façade publique doit être dissimulé par des aménagements paysagers.

31. Un équipement technique ou mécanique situé sur le toit doit être dissimulé derrière un écran.

SECTION 4

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

32. Toute demande de permis de construction d'un bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2561) selon les objectifs et critères qui suivent :

Objectifs :

- 1^o** favoriser la construction d'un projet qui s'inspire de la typologie, du gabarit et du volume des bâtiments du milieu d'insertion et contribue à son évolution;
- 2^o** favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que les bâtiments dégagent une image de qualité supérieure;
- 3^o** favoriser l'insertion en continuité avec le milieu d'accueil, tout en reconnaissant l'autonomie de conception en fonction de l'hétérogénéité de la rue Norman;
- 4^o** favoriser l'intégration discrète des équipements mécaniques, équipement participant à l'efficacité énergétique et à l'adaptation aux changements climatiques et construction hors toit par un traitement architectural de qualité, notamment au niveau de la matérialité et de la volumétrie;
- 5^o** favoriser l'aménagement des quais de chargement et de déchargement dans les cours latérales;
- 6^o** favoriser un affichage en relation étroite avec la conception architecturale et l'aménagement du site;
- 7^o** favoriser, selon les configurations du site, une stratégie de verdissement et de plantation des cours avant et en particulier de l'aire de stationnement des employés.

Critères :

- 1^o** les caractéristiques architecturales des bâtiments ainsi que leur composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 13 à 16, 21 à 28 du document intitulé « Proposition Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 » joint en annexe A à la présente résolution;
- 2^o** les façades des bâtiments doivent être articulées de manière à présenter des

- décrochés et des retraits afin de briser toute linéarité et diminuer l'effet d'une polarisation importante des immeubles;
- 3^o** le bâtiment doit s'inscrire dans une échelle, des proportions et une hauteur qui s'harmonisent à celles des bâtiments composant le milieu d'insertion;
- 4^o** des bâtiments au parti architectural contemporain doivent être favorisés
- 5^o** les façades publiques doivent être traitées de manière à offrir une transparence et un dynamisme, notamment créés par les entrées et la fenestration des étages supérieurs;
- 6^o** l'aménagement paysager doit être conçu de manière à assurer un lien avec le domaine public;
- 7^o** l'aménagement de la terrasse sur le toit de l'entrée du bâtiment 1 doit s'intégrer à la composition d'ensemble de l'immeuble et mettre ses caractéristiques architecturales en valeur sans en masquer la façade;
- 8^o** les équipements mécaniques ou électriques installés sur les immeubles ou sur le toit doivent faire partie intégrante de la composition et du traitement architectural de l'ensemble;
- 9^o** les enseignes installées sur le bâtiment ne doivent pas altérer l'équilibre de la composition architecturale ou en voiler une composante significative.

SECTION 5

DÉLAI DE RÉALISATION

33. Les travaux de construction doivent débuter dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6

GARANTIE MONÉTAIRE

34. Préalablement à la délivrance du permis de construction du bâtiment, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 2 000 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

Document intitulé « Proposition – Projet Wilson – Révision 11 avril 2025 »

GDD1257204005

Signé par Andre HAMEL **Le** 2025-04-28 15:51

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

PROPOSITION – PROJET WILSON – RÉVISION 11 AVRIL 2025

LOT NUMÉRO 1 702 862 (rue Norman)

CCU – 16 avril 2025

Demande de PPCMOI incluant PIIA

Sommaire du projet et enjeux

Fahey et associés, mandatée par Broccolini, sollicite l'approbation d'un PIIA et d'un PPCMOI pour réaménager le site du 1000-1050, rue Norman à Lachine. Situé en zone industrielle, le terrain de 94 571,9 m² a servi d'espace d'entreposage et de dépôt à neige. Ce projet découle d'une analyse des enjeux du site, notamment la présence de biogaz dans le sol en raison des activités antérieures. Pour prévenir l'accumulation de ces gaz sous les nouvelles surfaces aménagées, un système d'extraction des biogaz sera mis en place. Le projet consiste en la construction d'un ou deux nouveaux bâtiments qui serviront principalement à l'entreposage de courte durée, de centre de distribution des marchandises et de micro-centre de distribution urbaine ou comptoir de service (bâtiment 1) et d'atelier d'entretien de la flotte de véhicules et camions (bâtiment 2). Le réaménagement du site pour l'adapter aux nouvelles activités en termes fonctionnels et permettra, par la même occasion, d'en améliorer grandement l'apparence d'un terrain actuellement sous-utilisé et fortement minéralisé. L'espace extérieur sera divisé en trois zones distinctes :

- Une zone pour l'entreposage et la circulation des camions lourds comportant 26 quais de chargement ainsi que 6 possibles espaces de bornes de recharge pour camions
- Une zone de stationnement pour les employés et les clients munie de bornes de recharge pour véhicules électriques, de supports à vélos et un aménagement durable : la plantation d'arbres, l'aménagement de bandes végétalisées, îlots de verdure et des trottoirs menant aux entrées du bâtiment 1 qui accueillera la clientèle et les employés.
- Une zone dédiée à l'entreposage et à la circulation des fourgonnettes de livraison, incluant un minimum de végétalisation

L'aménagement prévoit également la plantation de 265 arbres dont le DHS est de 10 cm et une végétalisation d'au moins 20 % du site.

Sommaire des autres études découlant des enjeux du site

Circulation

L'Étude d'impact sur la circulation – Projet rue Norman ayant été réalisé par EXP et visant à effectuer des simulations a démontré une légère dégradation du trafic, mais sans enjeu majeur de sécurité.

L'étude en est arrivée à la conclusion que le projet ne nécessite pas la mise en place de mesures de mitigation, toutefois, des améliorations sont recommandées pour les infrastructures piétonnes, notamment l'ajout de trottoirs et de traverses sécurisées. Le secteur étant peu connecté aux quartiers voisins et sans piste cyclable majeure, de nouvelles infrastructures cyclables ne sont pas préconisées, sauf dans une réflexion plus large sur la mobilité du secteur.

Acoustique (en cours)

Cette étude est en cours de réalisation, Broccolini était en attente que les unités mécaniques soient planifiées avant d'effectuer cette étude. Par ailleurs, en date d'aujourd'hui, les consultants indiquent qu'aucun problème majeur n'est à prévoir.

Environnement (en cours)

Les démarches ont été entamé au niveau du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.



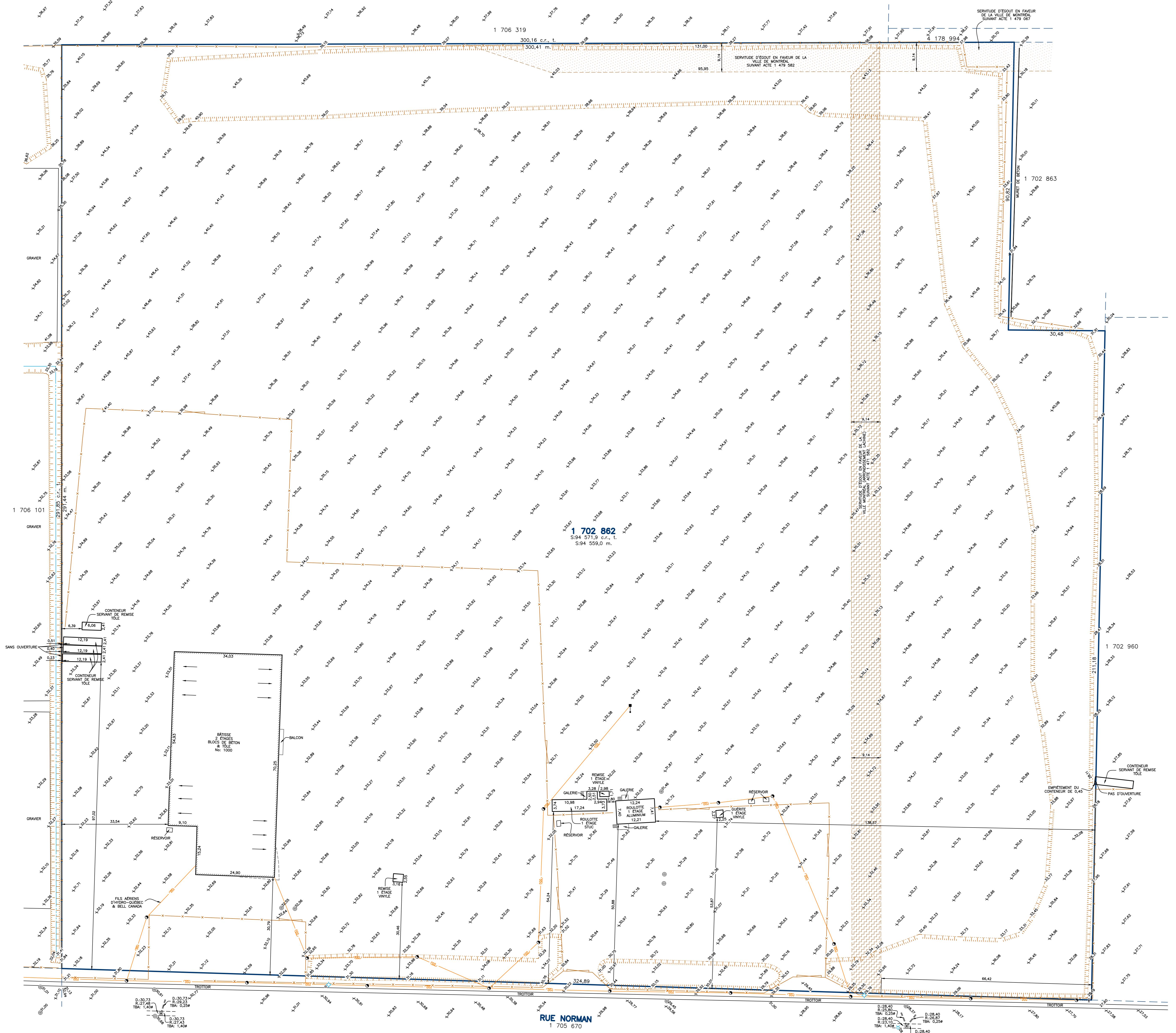
Localisation du site (Google maps)

CERTIFICAT DE LOCALISATION

Préparé par : Legault Trudeau, Arpenteurs-géomètres

Minute 286

Date : 21 février 2021



c.r. = cadastre rénové
t. = titre
m. = mesure

LÉGENDE

ELEVATION	X450
POTEAU	I
HAUBAN	■
LAMPADAIRE	◆
BORNE FONTAINE	◇
VALVE	○
ENSIGNE	◎
PUISARD	●
REGARD	◎
BARRIÈRE	△
BAS TALUS	—
HAUT TALUS	—
FILS AÉRIENS	—x—
CLOTURE	—x—
CENTRE FOSSE	——



Arpenteurs-périmètres
Arpenteur des Terres du Canada

VAUDREUIL-DORON 430, rue DIONNE J7Y 3C4
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 4015, boul. HÉBERT J6S 6C3
MIRABEL 100, rue DES BOIS J7J 1L4
LAVAL 1711, boul. des JARDINES, local 203, K9W 2P5
(450) 455-3388 (450) 377-1811

WWW.LT.GC.PC.CA info@lt.gc.ca

PLAN ACCOMPAGNANT LE CERTIFICAT DE LOCALISATION

NOTE : LE PRESENT CERTIFICAT DE LOCALISATION A ÉTÉ PRÉPARÉ POUR DES FINS DE VENTE OU D'ESTIMATION DE PROPRIÉTÉ. IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR UN IERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSIGNÉ.
LE DOCUMENT EST UN DOCUMENT D'INFORMATION ET NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN DOCUMENT CONTRACTUEL.
LE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR LA DÉTERMINATION DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ.
LE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À L'ESTABLISSEMENT DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ.
LE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR LA DÉTERMINATION DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ.
LE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR LA DÉTERMINATION DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ.
LE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR LA DÉTERMINATION DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ.

LOT : 1702 862
CADASTRE: CADASTRE DU QUÉBEC
CIR. FONC.: CANTON
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTREAL (TERRITOIRE RENOVÉ)
(ARRONDISSEMENT LACHINE)

MANDANT: BROCCOLINI GROUPE IMMOBILIER

LEVÉ: LES 12 & 19 FÉVRIER 2020

Dessiné par VAUDREUIL-DORON, le 21 FÉVRIER 2020

Vérifié par:

ÉCHELLE: 1:500(S)

MIN.: 266

DOS: R25604-3-5 CL

APRÉTEUR(E): GÉOMÉTRIE

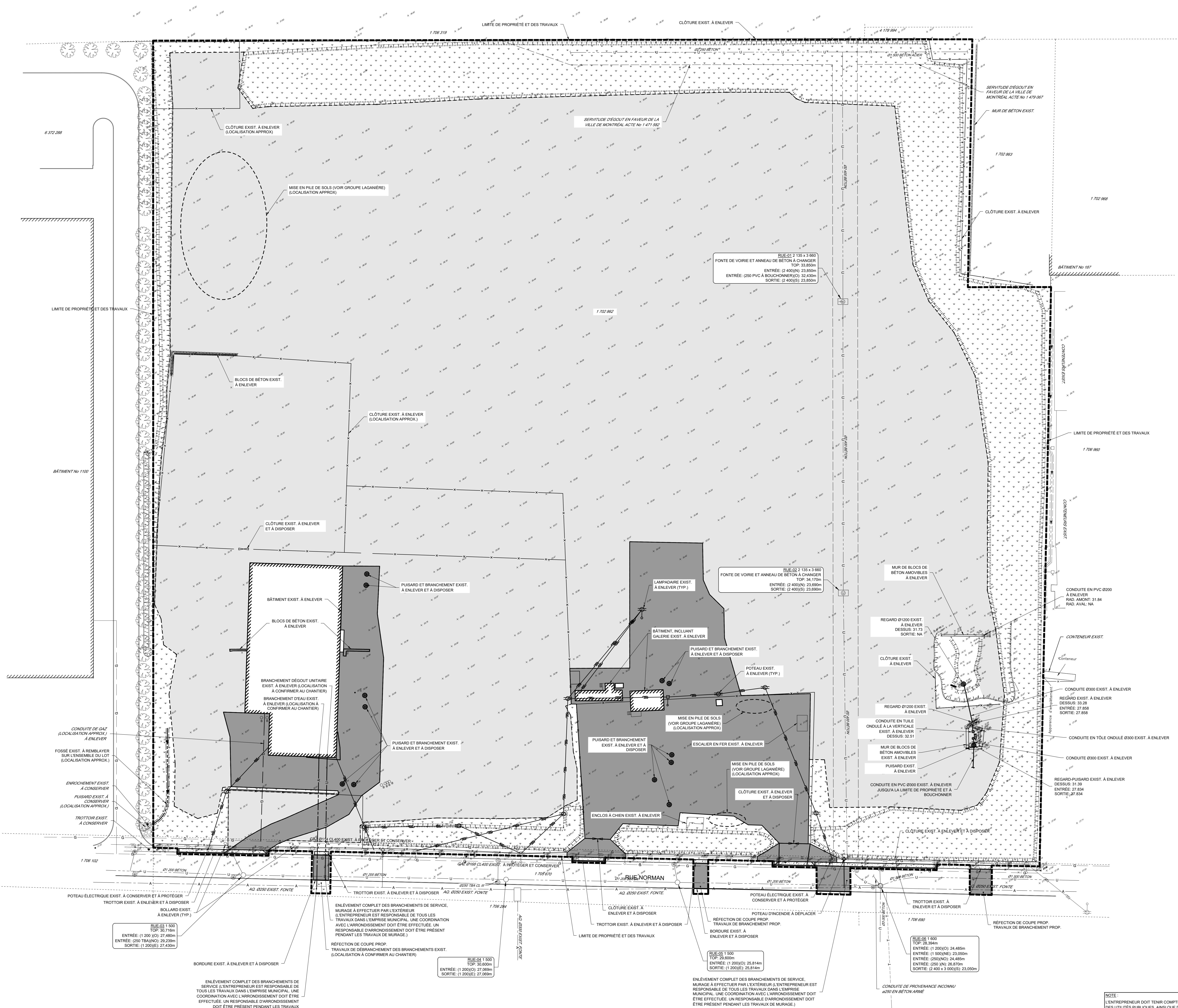
RT: R25604.dwg DAQ: R25604-3-5 CL.dwg



**PLAN TOPOGRAPHIQUE (CONDITIONS EXISTANTES/DÉMOLITION ET
PROPOSÉ)**

Préparé par : EXP

Date : Avril 2025



BROCCOLINI

The logo consists of a cluster of colored dots in the upper left corner, followed by the lowercase letters "exp." where the "p" has a red dot at its bottom right corner.

Services EXP inc.
14.931.1080 | f : +1.514.397.0663
1000, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8

MENT • DÉVELOPPEMENT DURABLE • ÉNERGIE
• INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •

WILSON

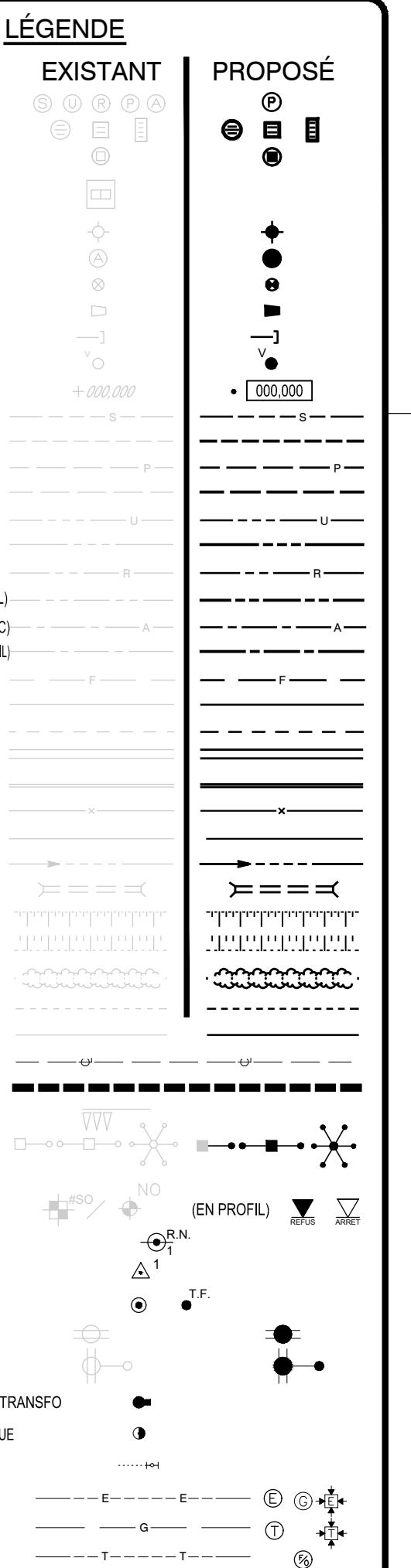
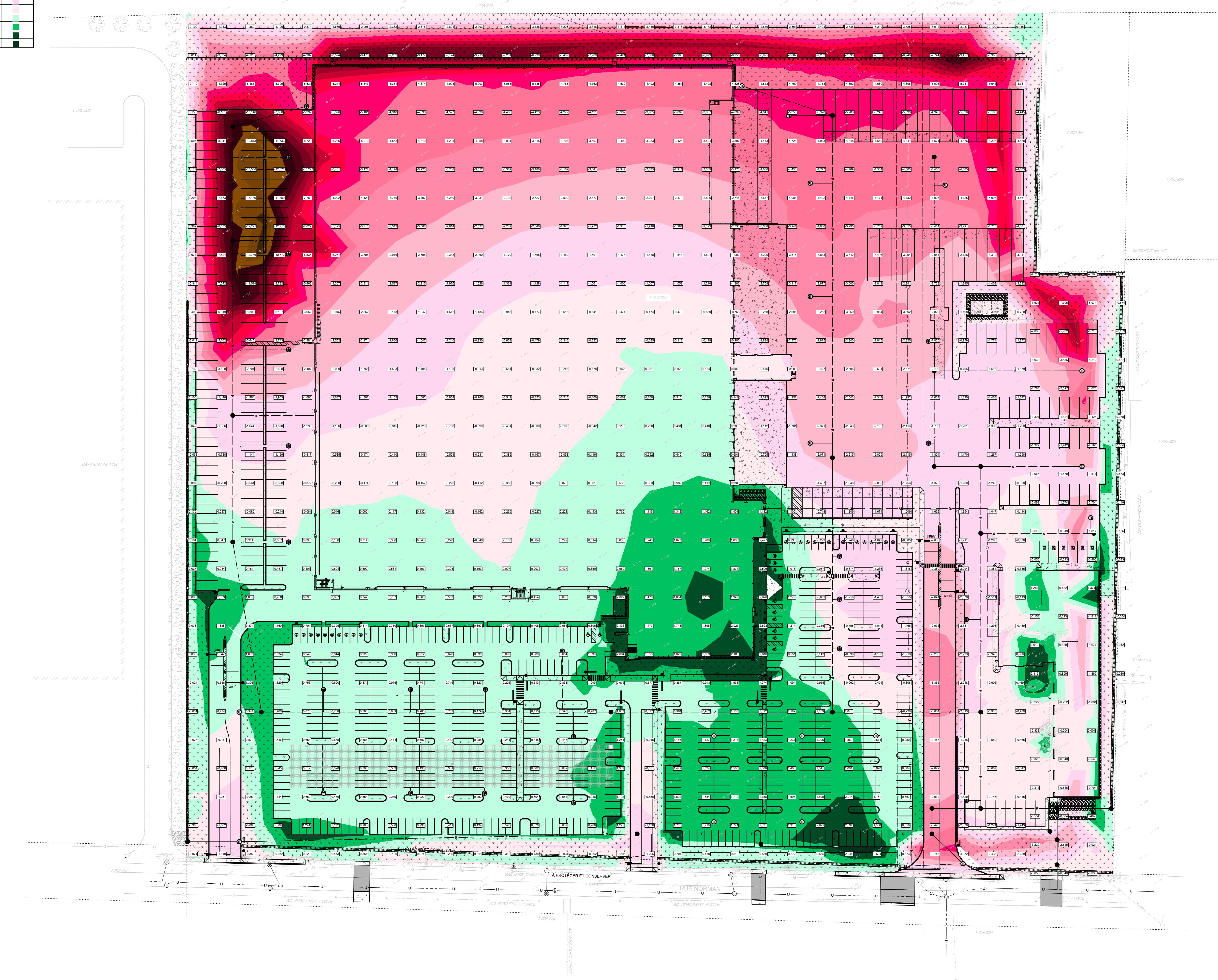
00 RUE NORMAN, LACHINI

INFRASTRUCTURES CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION

vieux, ing.	2024-09-04	C01
technique:	Échelle : 1:500	de : 1
uthier-B., ing.	Dossier no :	Révision :
guay, tech.	MTR-23007592-A0	

par : Fichier électronique :
guay, tech. BROE1-23007592-C01.dwg

TABLEAU DES ÉLEVATIONS		
ÉLEVATION MINIMALE	ÉLEVATION MAXIMALE	COULEUR
-15.000	-14.000	
-14.000	-13.000	
-13.000	-12.000	
-12.000	-11.000	
-11.000	-10.000	
-10.000	-9.000	
-9.000	-8.000	
-8.000	-7.000	
-7.000	-6.000	
-6.000	-5.000	
-5.000	-4.000	
-4.000	-3.000	
-3.000	-2.000	
-2.000	-1.000	
-1.000	0.000	
0.000	2.000	
1.000	2.000	
2.000	3.000	
3.000	4.000	



F	2025-04-09	ÉMIS POUR CCU	M.G.B.
E	2025-02-21	ÉMIS POUR SERVICE D'EAU	M.G.B.
D	2025-02-04	ÉMIS POUR CCU	M.G.B.
C	2025-01-23	ÉMIS POUR PERMIS MELCCFP	M.G.B.
B	2024-11-28	ÉMIS POUR ESTIMATION	L.H.
A	2024-11-15	ÉMIS POUR COORDINATION	L.H.
No	Date (a-m-j)	Description	Par

BROCCOLINI

Les Services EXP inc.
1-1819-478-8191
150, rue Marchand, bureau 400
Montréal, QC H2C 4N1
CANADA
www.exp.com



• BÂTIMENT • DÉVELOPPEMENT DURABLE • ÉNERGIE •
• INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •
• SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet :
WILSON
1000 RUE NORMAN, LACHINE

Titre :
**INFRASTRUCTURES
REMBLAI / DÉBLAI**

Préparé par : L. Hervieux, Ing. Date : 2025-02-21 Feuille no : C08
Équipe technique : M. Gauthier-B., Ing. Échelle Hor. : 1:500
Échelle Ver. : - de : 11
Dossier no : MTR-23007592-A1 Révision : 11
Dessiné par : F. Tanguay, tech. Fichier électronique : BROE1-23007592-C08.dwg

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE – CONTEXTE ENVIRONNEMENT



1 - Rue Norman direction Est – Google Earth



2 - Bâtiment voisin (ancien Amazon) – Google Earth



3 - Entrée de site (1000 rue Norman) – Google Earth



Localisation du site (Google Earth)



4 - Entrée de site (1000 rue Norman) – Google Earth



5 - Bâtiment voisin (435 rue Norman) – Google Earth



6 - Entrée de site (1000 rue Norman) – Google Earth

PLAN D'IMPLANTATION PROJETÉ DU SITE

Préparé par : NEUF Architect(e)s

Date : Avril 2025




TABLEAU DONNÉES DE LA PROPOSITION

	BÂTIMENT 1	BÂTIMENT 2	TOTAL
Superficie de plancher	Rez-de-chaussée 28 626 m ² 2^e étage 27 428 m ²	Rez-de-chaussée +/- 1 925 m ² 2^e étage +/- 589 m ²	Rez-de-chaussée +/- 30 551 m ² 2^e étage +/- 28 107 m ²
Pourcentage d'occupation au sol	30,29%	2.04%	32,33%
Coefficient d'occupation du sol	0,59	0,03	0,62
Marge de recul	Marge avant Min. +/- 71 m Marge latérale Min. +/- 45 m Marge arrière Min. +/- 18 m	Marge avant Min. +/- 27 m Marge latérale Min. +/- 5 m Marge arrière Min. +/- 104 m	S.O.
Hauteur	En étage 2 étages En mètre 16,30 m	En étage 1-2 étages En mètre 16,30 m	S.O.
Pourcentage de toit vert	3.8% (1 062 m ²)	50% (959 m ²)	6.7% (2 021 m ²)
Superficie de panneau solaire	+/- 4 180,63 m ²	N/A	N/A
Usage projeté	Entreposage de courte durée et de centre de distribution des marchandises; Micro-centre de distribution urbaine ou comptoir	Maintenance de l'équipement.	

PERSPECTIVES

Préparé par : NEUF Architect(e)s

Date : Avril 2025



RENDU D'ARTISTE, POUR VISION D'ENSEMBLE SEULEMENT

PERSPECTIVE

BROCCOLINI

13

NEUF 
ARCHITECT(E)S

WILSON

2025-04-08

20



RENDU D'ARTISTE, POUR VISION D'ENSEMBLE SEULEMENT

PERSPECTIVE

BROCCOLINI

14

NEUF 
ARCHITECT(E)S

WILSON

2025-04-08

21



RENDU D'ARTISTE, POUR VISION D'ENSEMBLE SEULEMENT

PERSPECTIVE

BROCCOLINI

15

NEUF 

ARCHITECT(E)S

WILSON

2025-02-07

22



RENDU D'ARTISTE, POUR VISION D'ENSEMBLE SEULEMENT

PERSPECTIVE

BROCCOLINI

16

NEUF 
ARCHITECT(E)S

WILSON

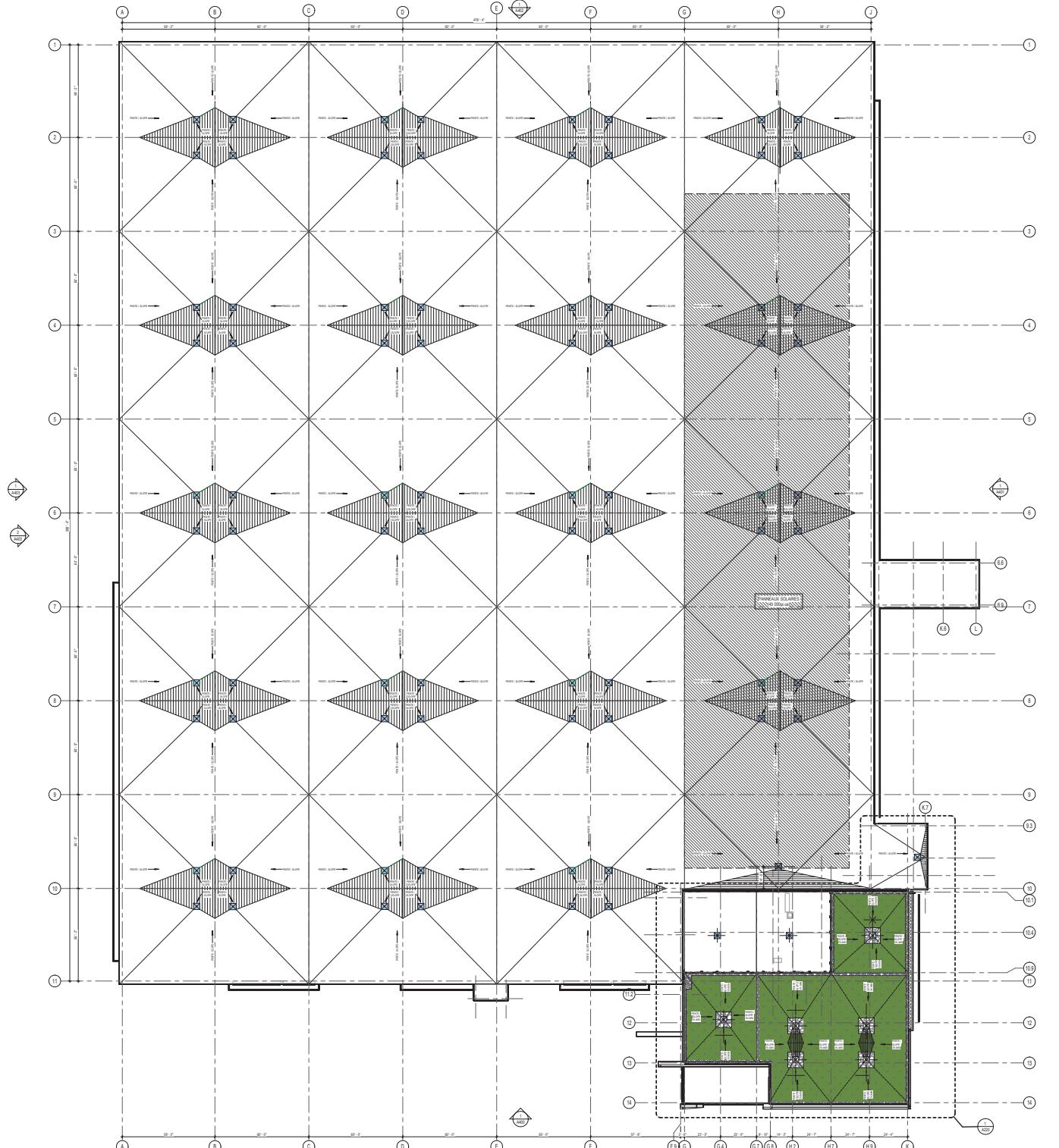
2025-02-07

23

PLANS DES TOITURES

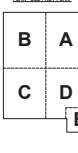
Préparé par : NEUF Architect(e)s

Date : Février et avril 2025



NOTES GÉNÉRALES - General Notes

1. Ces documents sont la propriété exclusive de NCUP architectes et ne peuvent être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation écrite préalable. / These documents are the exclusive property of NCUP architectes and cannot be used, copied or reproduced without written pre-authorization.
2. Les dimensions apparaissant dans ces documents doivent être vérifiées par l'entrepreneur avant le début des travaux. / The dimensions shown in these documents must be checked by the contractor before the start work.
3. Veuillez noter l'absence de toute dimension entre deux divergences entre ces documents et ceux des autres professionnels. / Please note the absence of dimensions between two divergences between these documents and those of the other professionals.
4. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. / The dimensions on these documents must be read and not measured.



6

HAMMERSCHLAG & JOFFE

STRUCTURE
SBSA

ARCHITECTURE DE PAYSAGE: Landscape Architecture
FAHEY

CIVIL CNE
Les services EXP., INC.
152, rue Montreal, Bureau 600, Chomedeyville QC J0C 2N1
T 514 878-8701 ext. 400

ARCHITECTES, ANGLO-S.
NEUF architect(e)s 38MCR,
152, rue Sainte-Catherine O, 3^e étage, Montréal QC H3B 1S8
T 514 872-2222 ext. 2222

SICRAL Seal

2005 EFC

100

2000 QUAD

Ministère du Québec

NEUF
ARCHITECT(E)S

1

1

CLIENT Client

BROCCOLINI

OUVRAGE Project
WILSON

DESSINÉ PAR Drawn by
I.LE VÉRIFIÉ PAR Checked by
AB, ALQ
DATE (aa.mm.ii)
JUIL_2024
ÉCHELLE Scale
**Comme
indiqué**
TITRE DU DÉSSIN Drawing Title

**SORT - PLAN TOIT / ROOF
PLAN - GENERAL**

REVISION Revision

NO. DRG&IN Dwg Number

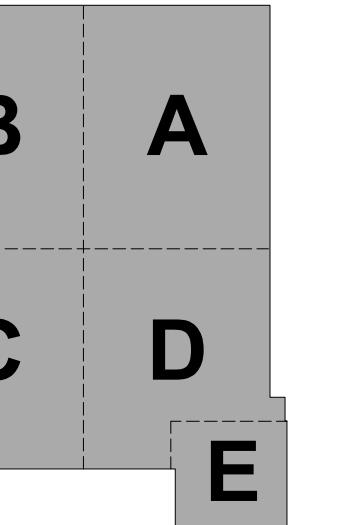
G A202

ENT (PDSF - GENERAL)

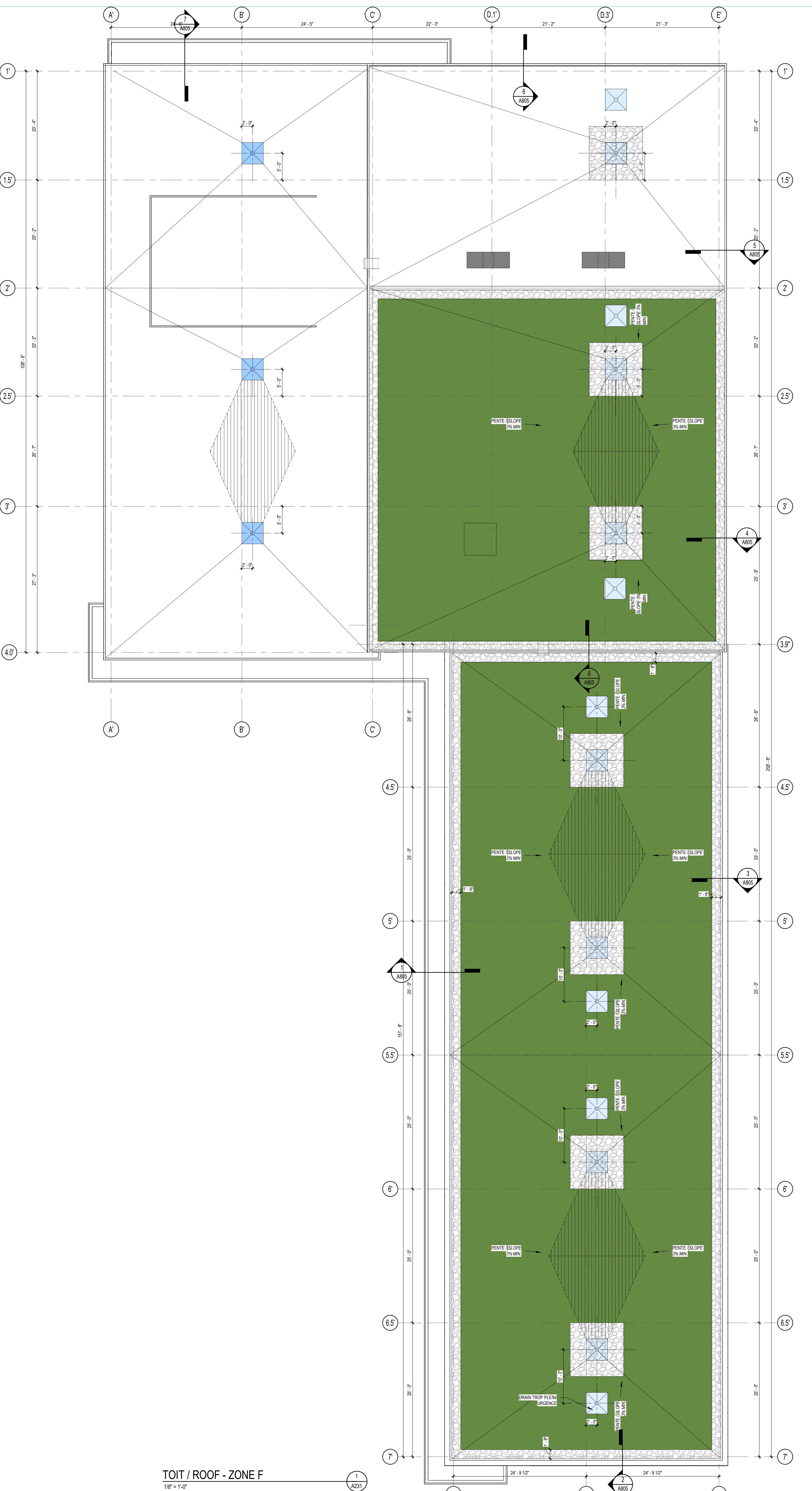
1
1202

NOTES GÉNÉRALES General Notes
 1. Ces documents d'architecture sont la propriété exclusive de NEUF architect(e)s et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation préalable. / These architectural documents are the exclusive property of NEUF architect(e)s and cannot be used, copied or reproduced without prior written permission.
 2. Les dimensions apparaissant sur les documents doivent être vérifiées par l'entrepreneur avant le début des travaux. / All dimensions shown on the documents must be verified by the contractor before starting the work.
 3. Veuillez éviter l'archivage de toute dimension erronée et/ou divergences entre ces documents et ceux d'autres professions. Les architectes doivent être notifiés de tous erreurs, omission et divergences entre ces documents et ceux des autres professionnels.
 4. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. / The dimensions on these documents must be read and not measured.

PLAN CLÉ / KEY PLAN



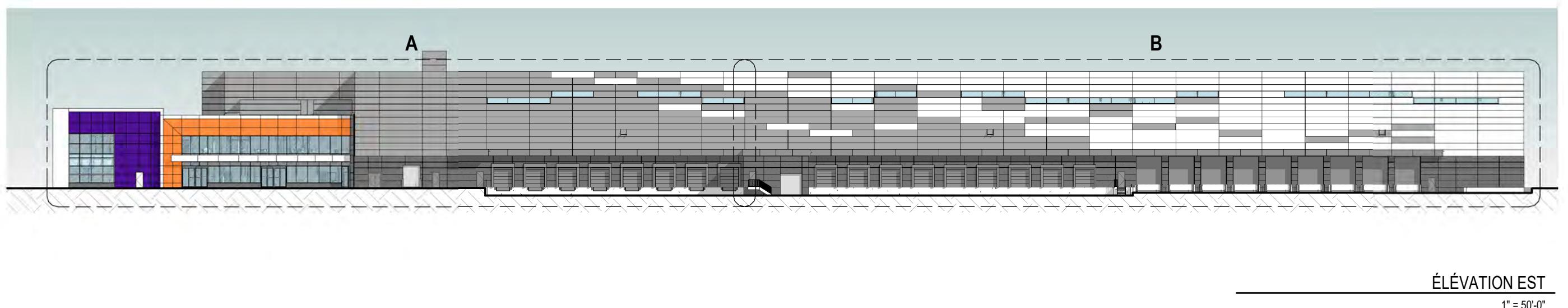
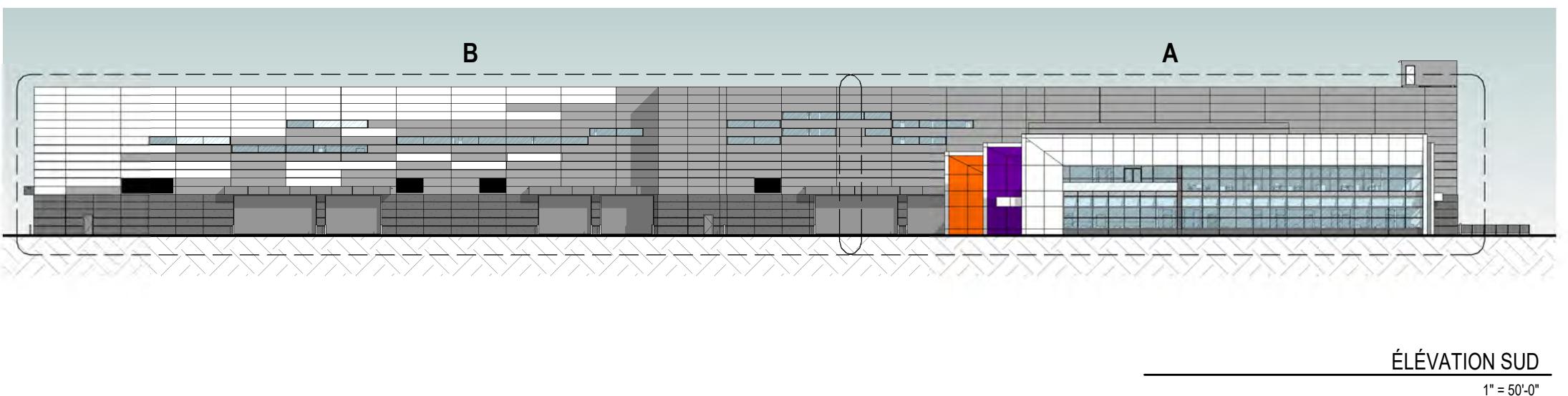
F



ÉLÉVATIONS AVANT ET LATÉRALES ET ARRIÈRE

Préparé par : NEUF Architect(e)s

Date : Avril 2025



ÉLÉVATIONS GÉNÉRALES

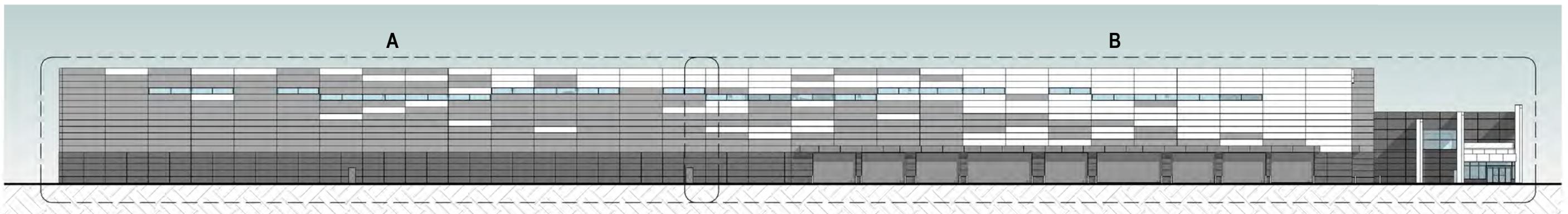
BROCCOLINI

NEUF 
ARCHITECT(E)S

WILSON

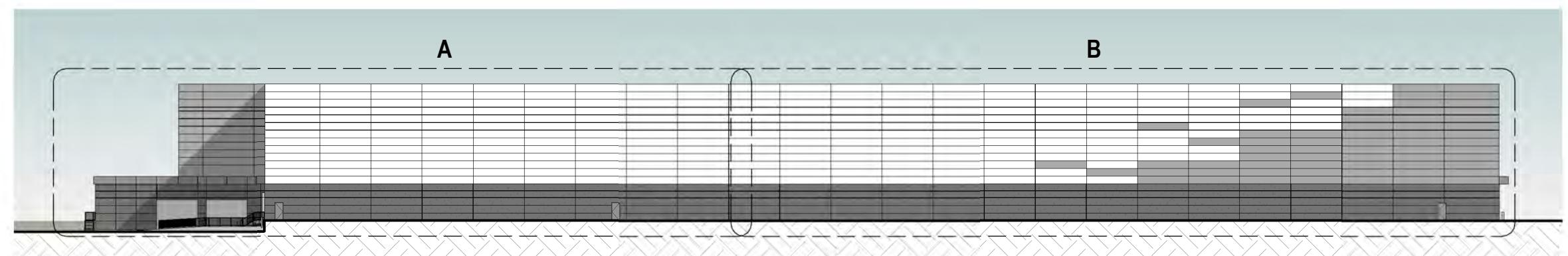
2025-04-08

11



ÉLÉVATION OUEST

1" = 50'-0"



ÉLÉVATION NORD

1" = 50'-0"

ÉLÉVATIONS GÉNÉRALES

BROCCOLINI

22

NEUF 
ARCHITECT(E)S

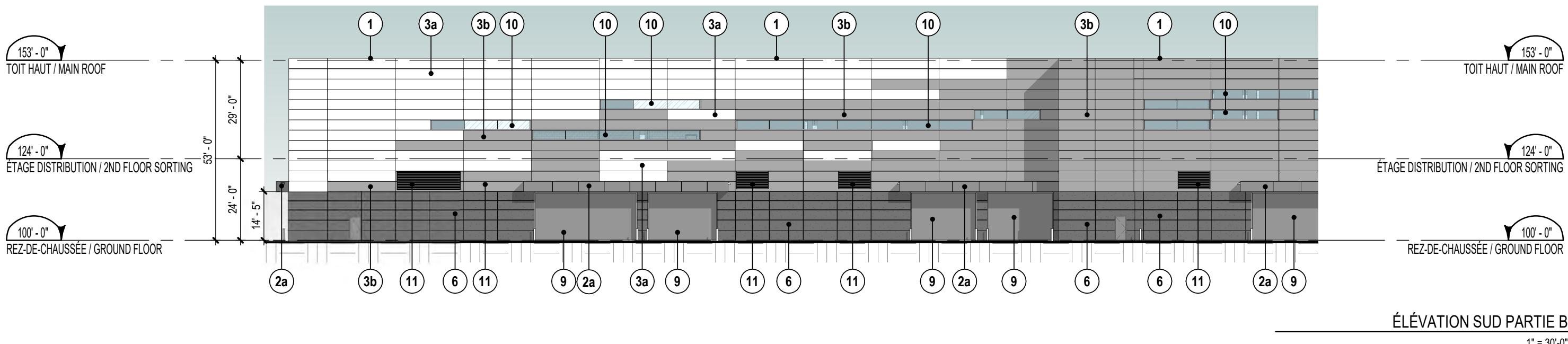
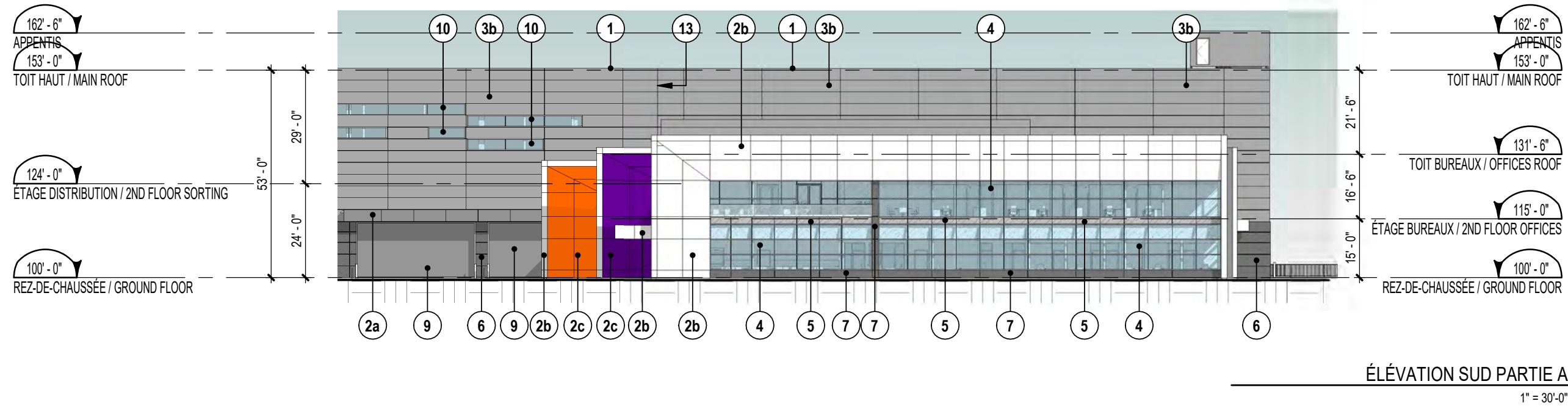
WILSON

2025-02-07

12

13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU	
NOTE	DESCRIPTION
1	SOLIN EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR TEL QUE LE REVÊMENT.
2a	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: GRIS RIGEL 2
2b	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: BLANC
2c	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: À DÉTERMINER SELON COULEURS CORPORATIVES
3a	PANNEAU COMPOSITE PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: BLANC
3b	PANNEAU COMPOSITE PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: GRIS RIGEL 2
4	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM ANODISÉ NATUREL. UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ CLAIR AVEC LOW-E. JOINTS DE SILICONE STRUCTURAL VERTICAUX
5	PANNEAU TYMPAN AVEC VERRE THERMO LOW-E ET THERMA-SPAN. COULEUR: GRIS

13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU	
NOTE	DESCRIPTION
6	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ SANDWICH ISOLÉ.
7	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ.
8	PORTE DE GARAGE. (VOIR TABLEAU DES PORTES)
9	PORTE RAPIDE EN CAOUTCHOUC (VOIR TABLEAU DES PORTES).
10	BANDE DE MUR RIDEAU, UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ AVEC LOW-E.
11	PERSIENNE EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR: TEL QUE REVÊTEMENT . DIMENSIONS À COORDONNER
12	ESCALIER EN ACIER GALVANISÉ.
13	JOINT D'EXPANSION.
14	ÉCHELLE EN ACIER GALVANISÉ.
15	GARGOUILLE
16	PORTE ENROULANTE ISOLÉE (VOIR TABLEAU DES PORTES)



ÉLÉVATION SUD

BROCCOLINI

NEUF

WILSON

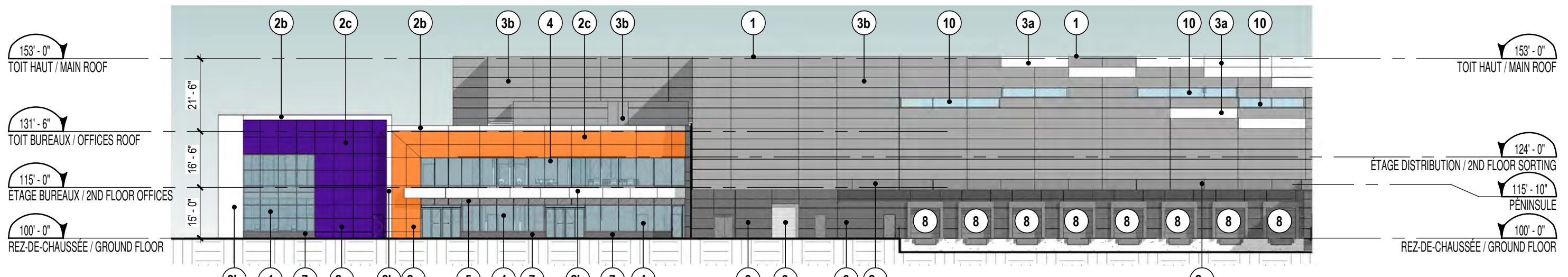
2025-04-08

13

13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU

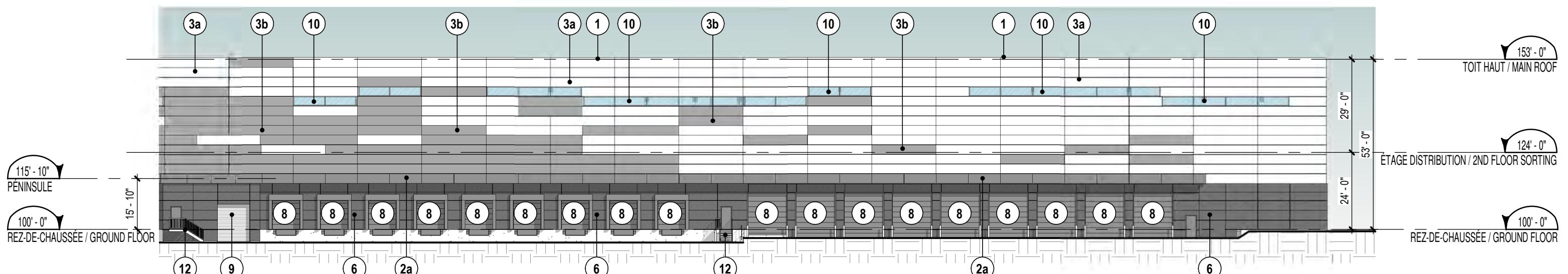
NOTE	DESCRIPTION
1	SOLIN EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR TEL QUE LE REVÉMENT.
2a	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: GRIS RIGEL 2
2b	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: BLANC
2c	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: À DÉTERMINER SELON COULEURS CORPORATIVES
3a	PANNEAU COMPOSÉ PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: BLANC
3b	PANNEAU COMPOSÉ PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: GRIS RIGEL 2
4	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM ANODISÉ NATUREL. UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ CLAIR AVEC LOW-E. JOINTS DE SILICONE STRUCTURAL VERTICAUX
5	PANNEAU TYMPAN AVEC VERRE THERMO LOW-E ET THERMA-SPAN. COULEUR: GRIS

13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU	
NOTE	DESCRIPTION
6	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ SANDWICH ISOLÉ.
7	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ.
8	PORTE DE GARAGE. (VOIR TABLEAU DES PORTES)
9	PORTE RAPIDE EN CAOUTCHOUC (VOIR TABLEAU DES PORTES).
10	BANDE DE MUR RIDEAU, UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLE AVEC LOW-E.
11	PERSIENNE EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR: TEL QUE REVÊTEMENT . DIMENSIONS À COORDONNER
12	ESCALIER EN ACIER GALVANISÉ.
13	JOINT D'EXPANSION.
14	ÉCHELLE EN ACIER GALVANISÉ.



ÉLEVATION EST PARTIE A

1" = 30'-0"



ÉLÉVATION EST PARTIE B

1" = 30'-0"

ÉLÉVATION EST

BROCCOLINI

NEUF 

WILSON

2025-02-07

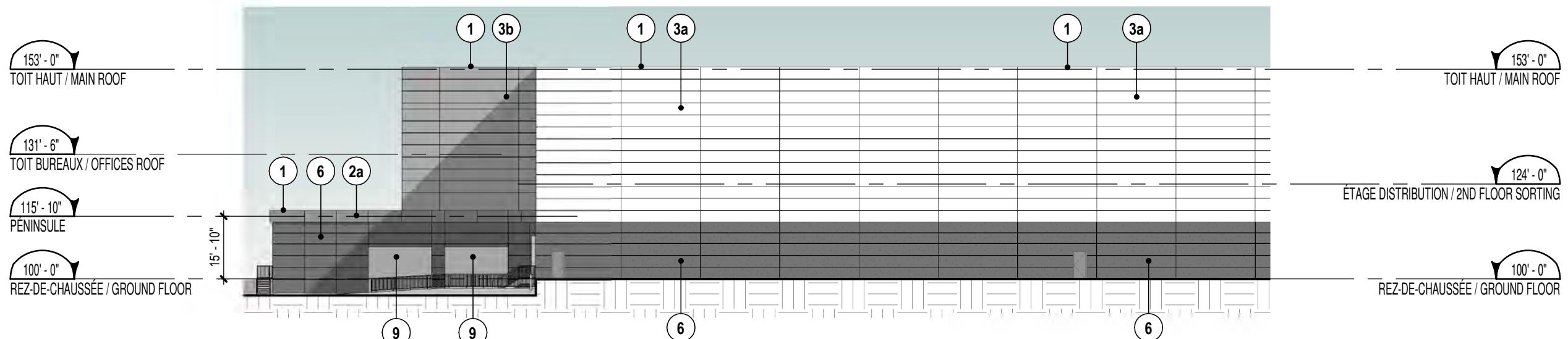
14

13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU

NOTE	DESCRIPTION
1	SOLIN EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR TEL QUE LE REVÊMENT.
2a	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: GRIS RIGEL 2
2b	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: BLANC
2c	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: À DÉTERMINER SELON COULEURS CORPORATIVES
3a	PANNEAU COMPOSITE PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: BLANC
3b	PANNEAU COMPOSITE PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: GRIS RIGEL 2
4	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM ANODISÉ NATUREL. UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ CLAIR AVEC LOW-E. JOINTS DE SILICONE STRUCTURAL VERTICAUX
5	PANNEAU TYMPAN AVEC VERRE THERMO LOW-E ET THERMA-SPAN. COULEUR: GRIS

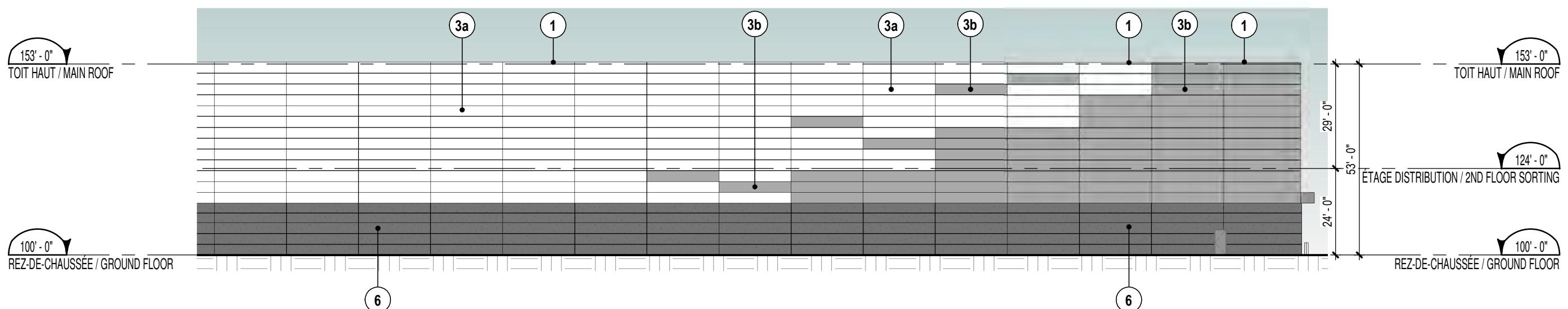
13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU

NOTE	DESCRIPTION
6	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ SANDWICH ISOLÉ.
7	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ.
8	PORTE DE GARAGE. (VOIR TABLEAU DES PORTES)
9	PORTE RAPIDE EN CAOUTCHOUC (VOIR TABLEAU DES PORTES).
10	BANDE DE MUR RIDEAU, UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ AVEC LOW-E.
11	PERSIENNE EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR: TEL QUE REVÊTEMENT . DIMENSIONS À COORDONNER
12	ESCALIER EN ACIER GALVANISÉ.
13	JOINT D'EXPANSION.
14	ÉCHELLE EN ACIER GALVANISÉ.



ÉLÉVATION NORD PARTIE A

1" = 30'-0"



ÉLÉVATION NORD PARTIE B

1" = 30'-0"

ÉLÉVATION NORD

BROCCOLINI

NEUF

WILSON

2025-02-07

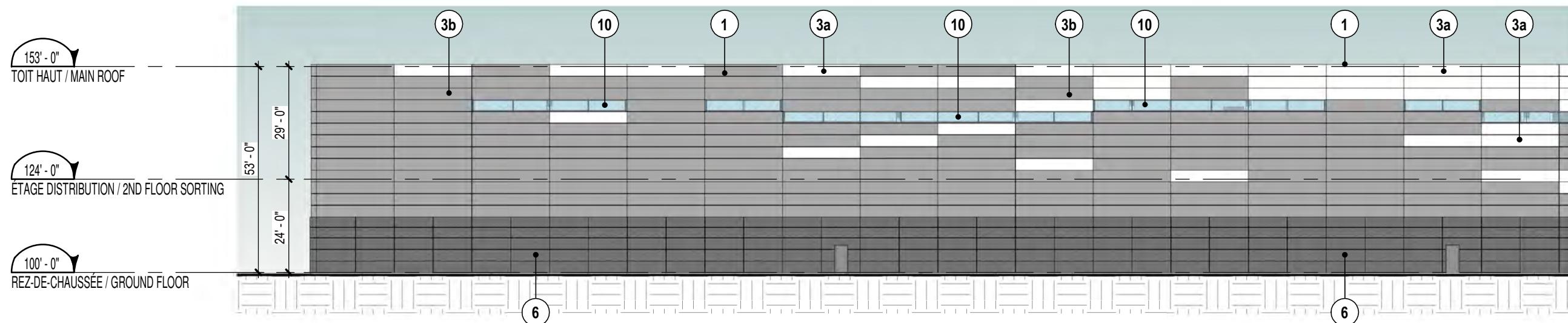
15

13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU

NOTE	DESCRIPTION
1	SOLIN EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR TEL QUE LE REVÊMENT.
2a	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: GRIS RIGEL 2
2b	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: BLANC
2c	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: À DÉTERMINER SELON COULEURS CORPORATIVES
3a	PANNEAU COMPOSITE PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: BLANC
3b	PANNEAU COMPOSITE PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: GRIS RIGEL 2
4	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM ANODISÉ NATUREL. UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ CLAIR AVEC LOW-E. JOINTS DE SILICONE STRUCTURAL VERTICAUX
5	PANNEAU TYMPAN AVEC VERRE THERMO LOW-E ET THERMA-SPAN. COULEUR: GRIS

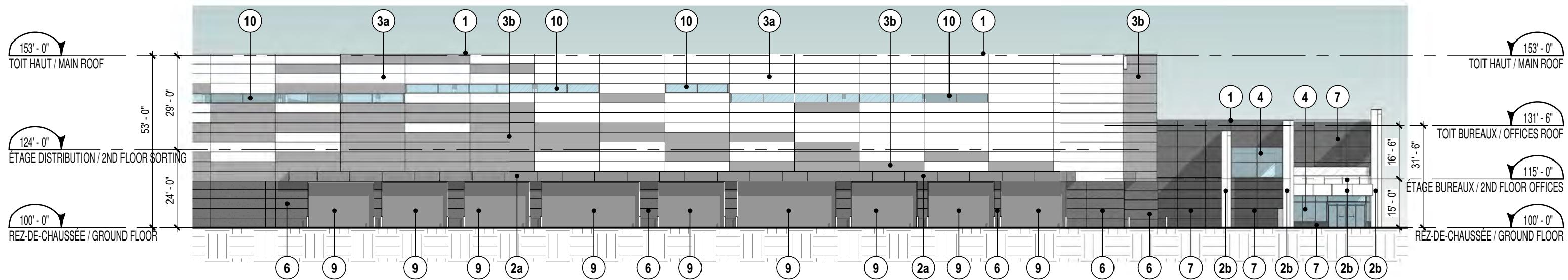
13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU

NOTE	DESCRIPTION
6	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ SANDWICH ISOLÉ.
7	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ.
8	PORTE DE GARAGE. (VOIR TABLEAU DES PORTES)
9	PORTE RAPIDE EN CAOUTCHOUC (VOIR TABLEAU DES PORTES).
10	BANDE DE MUR RIDEAU, UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ AVEC LOW-E.
11	PERSIENNE EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR: TEL QUE REVÊTEMENT . DIMENSIONS À COORDONNER
12	ESCALIER EN ACIER GALVANISÉ.
13	JOINT D'EXPANSION.
14	ÉCHELLE EN ACIER GALVANISÉ.



ÉLÉVATION OUEST PARTIE A

1" = 30'-0"



ÉLÉVATION OUEST PARTIE B

1" = 30'-0"

ÉLÉVATION OUEST

BROCCOLINI

NEUF 

WILSON

2025-02-07

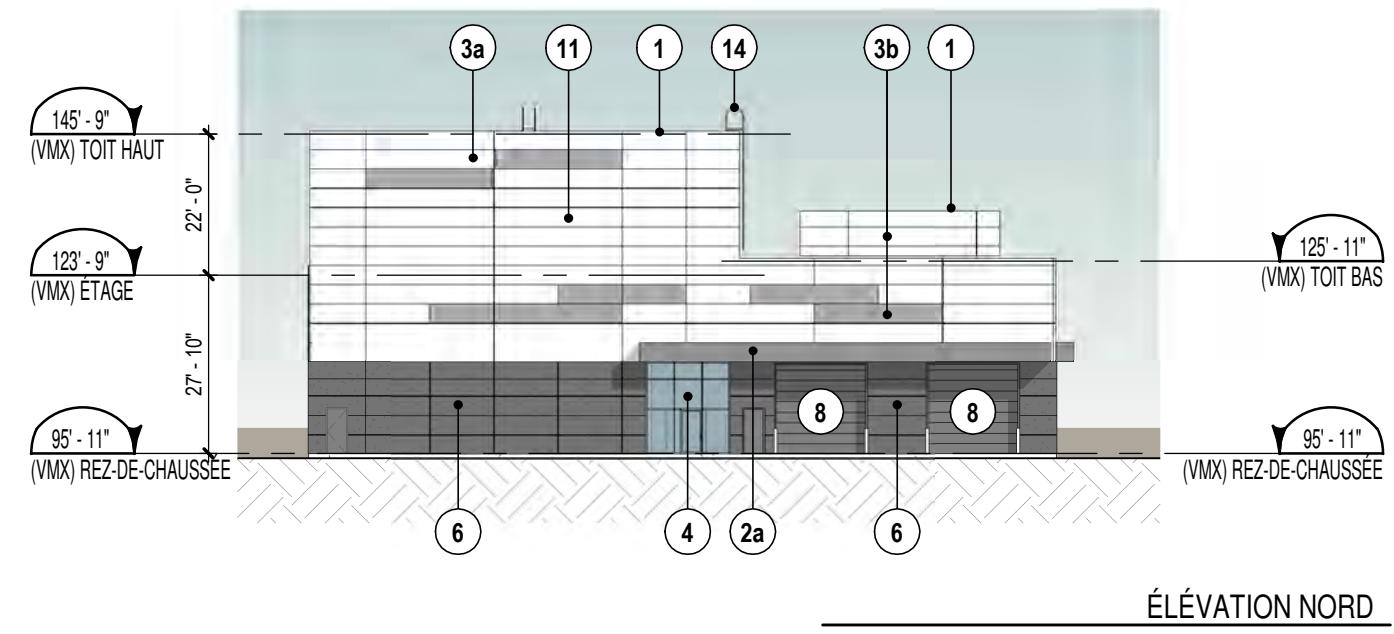
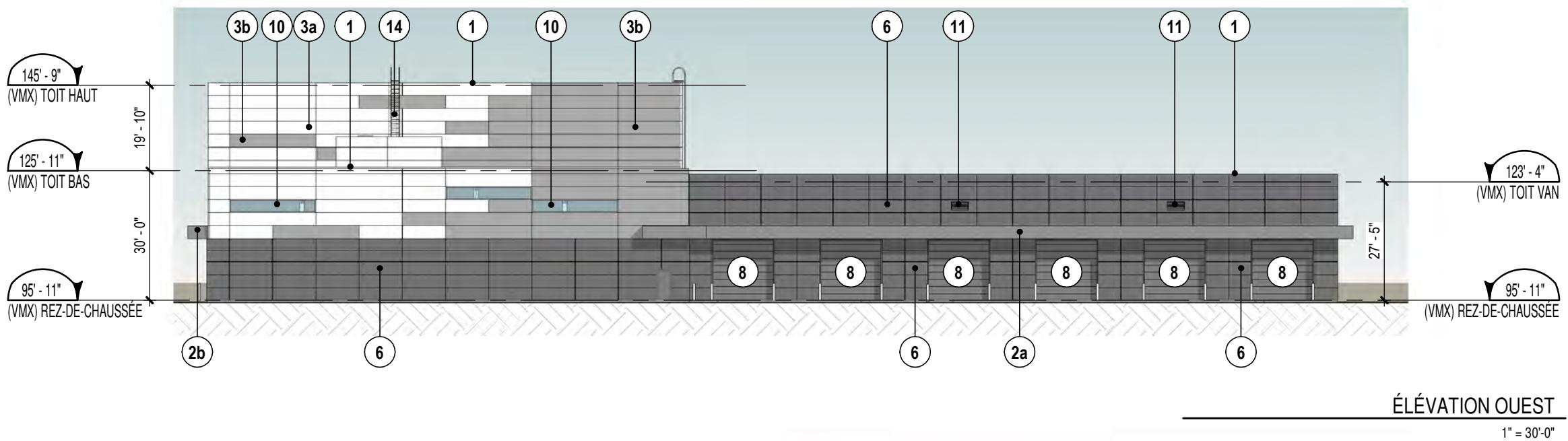
16

13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU

NOTE	DESCRIPTION
1	SOLIN EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR TEL QUE LE REVÊMENT.
2a	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: GRIS RIGEL 2
2b	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: BLANC
2c	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: À DÉTERMINER SELON COULEURS CORPORATIVES
3a	PANNEAU COMPOSITE PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: BLANC
3b	PANNEAU COMPOSITE PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: GRIS RIGEL 2
4	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM ANODISÉ NATUREL. UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ CLAIR AVEC LOW-E. JOINTS DE SILICONE STRUCTURAL VERTICAUX
5	PANNEAU TYMPAN AVEC VERRE THERMO LOW-E ET THERMA-SPAN. COULEUR: GRIS

13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU

NOTE	DESCRIPTION
6	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ SANDWICH ISOLÉ.
7	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ.
8	PORTE DE GARAGE. (VOIR TABLEAU DES PORTES)
9	PORTE RAPIDE EN CAOUTCHOUC (VOIR TABLEAU DES PORTES).
10	BANDE DE MUR RIDEAU, UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ AVEC LOW-E.
11	PERSIENNE EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR: TEL QUE REVÊTEMENT . DIMENSIONS À COORDONNER
12	ESCALIER EN ACIER GALVANISÉ.
13	JOINT D'EXPANSION.
14	ÉCHELLE EN ACIER GALVANISÉ.



VMX ÉLÉVATION NORD / OUEST

NEUF 

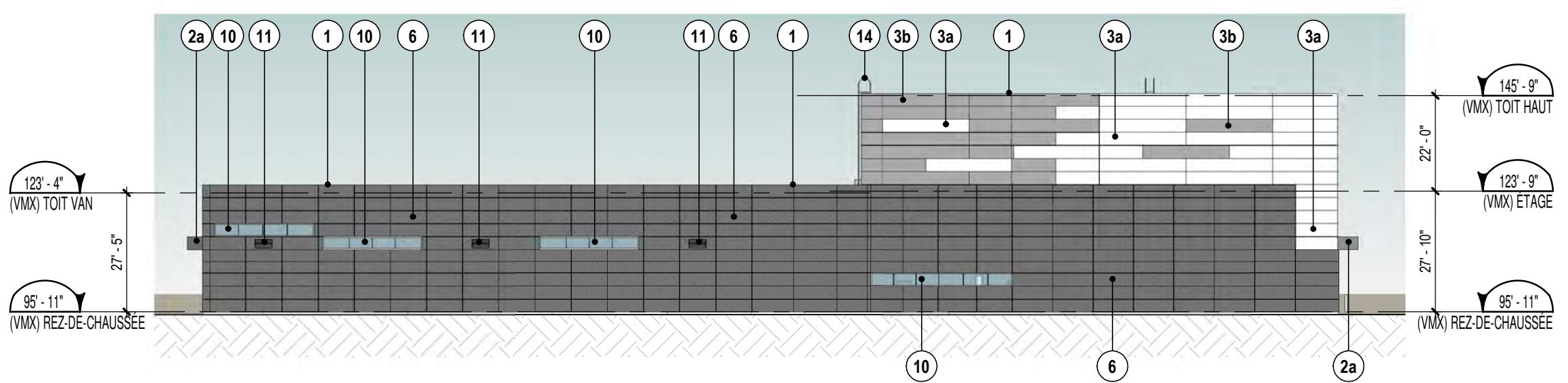
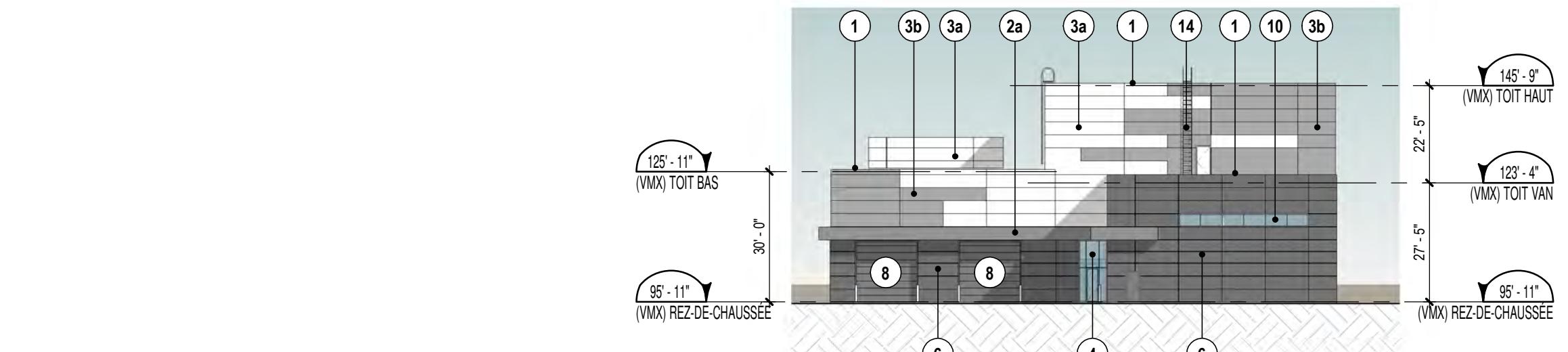
WILSON

2025-02-07

17

13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU	
NOTE	DESCRIPTION
1	SOLIN EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR TEL QUE LE REVÊMENT.
2a	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: GRIS RIGEL 2
2b	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: BLANC
2c	REVÊTEMENT DE PANNEAU PLAQUE EN ALUMINIUM 1/8" MODULAIRES. COULEUR: À DÉTERMINER SELON COULEURS CORPORATIVES
3a	PANNEAU COMPOSITE PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: BLANC
3b	PANNEAU COMPOSITE PRÉFABRIQUÉ ISOLÉ 4" EN ACIER PRÉPEINT, TYPE NOREX-H. COULEUR: GRIS RIGEL 2
4	MUR RIDEAU EN ALUMINIUM ANODISÉ NATUREL. UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ CLAIR AVEC LOW-E. JOINTS DE SILICONE STRUCTURAL VERTICAUX
5	PANNEAU TYMPAN AVEC VERRE THERMO LOW-E ET THERMA-SPAN. COULEUR: GRIS

13153 - NOTES ÉLÉVATION CCU	
NOTE	DESCRIPTION
6	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ SANDWICH ISOLÉ.
7	PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ.
8	PORTE DE GARAGE. (VOIR TABLEAU DES PORTES)
9	PORTE RAPIDE EN CAOUTCHOUC (VOIR TABLEAU DES PORTES).
10	BANDE DE MUR RIDEAU, UNITÉ DE VITRAGE DOUBLE SCELLÉ AVEC LOW-E.
11	PERSIENNE EN ACIER PRÉPEINT. COULEUR: TEL QUE REVÊTEMENT . DIMENSIONS À COORDONNER
12	ESCALIER EN ACIER GALVANISÉ.
13	JOINT D'EXPANSION.
14	ÉCHELLE EN ACIER GALVANISÉ.



VMX ÉLÉVATION SUD / EST

PLAN DE CIRCULATION INTÉRIEUR

Préparé par : NEUF Architect(e)s

Date : Février 2025

PLANS DE PLANTATION

Préparé par : Fahey et associés

Date : Avril 2025

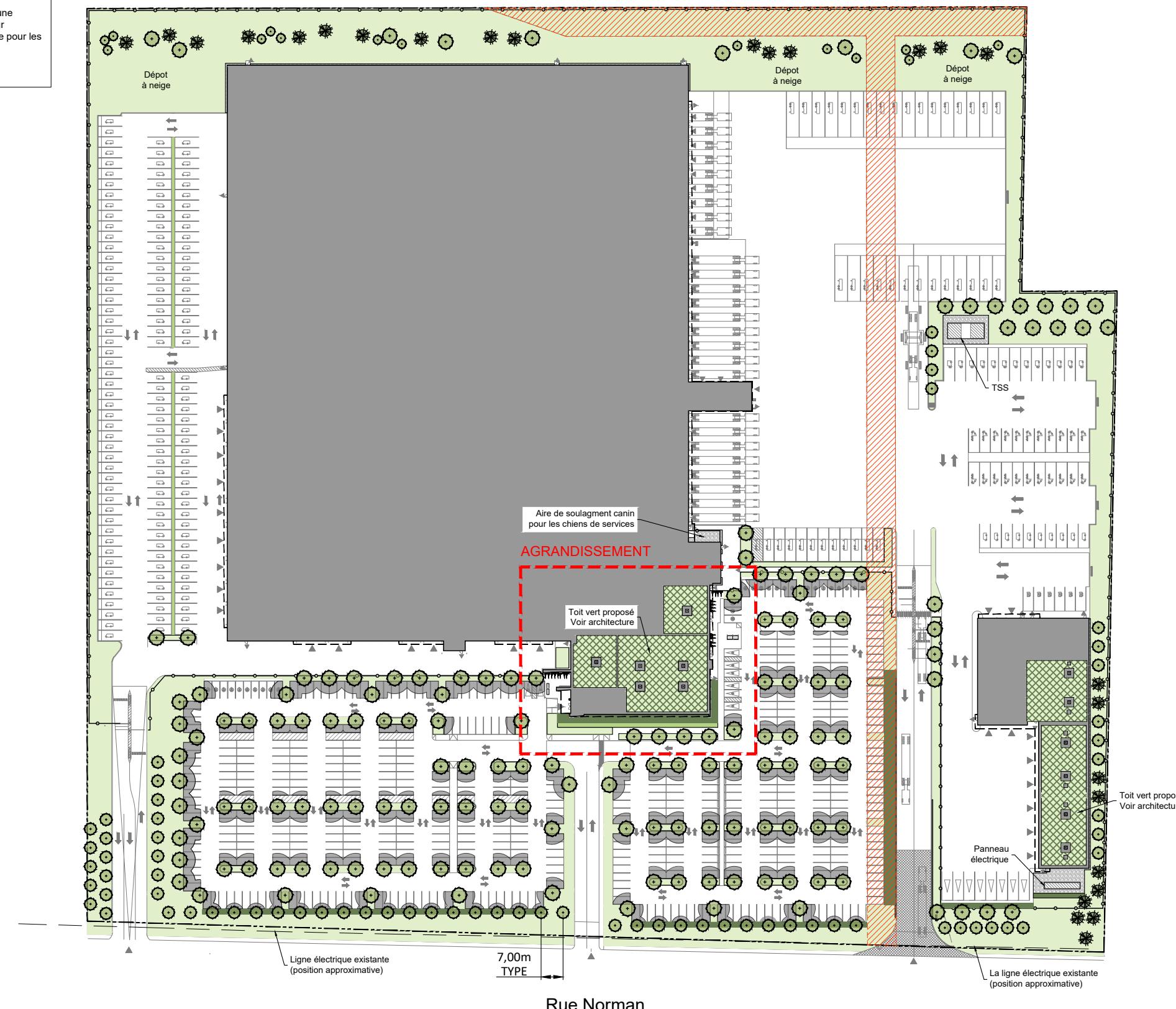
Notes particulières:

Les arbres sont assujettis à être déplacés lors de la réception du plan d'éclairage.

Dans les zones de plantation d'arbres sur sol contaminé, prévoir une couche de 1 mètre de terre saine. Pour les arbustes, la profondeur minimale de terre non contaminée doit être de 450 mm, tandis que pour les vivaces et graminées, elle doit être de 300 mm.

Les arbres plantés auront un DHS de 100 mm.

NORD



Directeur de projet: M. Gauthier

Chargée de projet: C. St-Onge

Émis pour PIIA / PPCMOI

Préparé par: SM ML

Vérifié par: CS

32

fahey**ÉCHELLE :**1:1500
0 15 30 60 90m

Légende :	
	Limite de propriété
	Servitude d'égout existante
	Ligne électrique existante
	Bâtiment proposé
	Gazon proposé
	Massif de plantation proposé
	Toit vert proposé
	Arbre feuillu proposé
	Arbre conifère proposé
	Clôture proposée (par autres)

Statistiques

Superficie du terrain:	±94 486 m ²	±1 017 044 pi ²
Superficie des bâtiments:	±30 551 m ²	±328 848 pi ²
Nombre d'arbres exigés sur le site: (1 arbre/250m ²)	256 arbres	
Nombre d'arbres proposés sur le site:	265 arbres	

Statistiques de l'aire de stationnement

Nombre de cases de stationnement:	543 cases
Nombre d'arbres exigés sur le stationnement: (1 arbre/10 cases)	54 arbres
Nombre d'arbres proposés sur le stationnement:	146 arbres

Statistiques de canopée à maturité

Superficie des cases de stationnement:	±7 544.4 m ²	±81 207 pi ²
Superficie de canopée qui recouvre les cases de stationnement :	±2841.9 m ²	±30 590 pi ²
Pourcentage de canopée :	37.7%	

Statistiques de mobilier

Nombre de supports à vélo exigés: (1/ 1 ^{er} 500m ² et ensuite 1/1000m ² de l'aire de plancher)	59 places
Nombre de supports à vélo proposés:	60 places

Source :

- Plan de site, fourni par NEUF architectes en date du 7 avril 2025.
- Plan d'architecture fourni par NEUF architectes en date du 8 avril 2025.
- Plan Civil fourni par EXP en date du 5 février 2025.

Notes générales :

Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées. Toute erreur ou omission doit être rapportée à Fahey et associés Inc. Les limites, superficies et titres de propriété devront être vérifiés par un arpenteur. Ce plan ne doit pas être utilisé pour des fins de soumission et/ou de construction.

Ce plan, cette infographie sont la propriété intellectuelle de Fahey et associés Inc. Toute reproduction totale ou partielle est conditionnée par un accord préalable explicite d'un collaborateur de Fahey et associés Inc.

1000 rue Norman | Arr. Lachine | Ville de Montréal

Plan d'aménagement paysager

F00405A-029

AP08

9 avril 2025

1 / 3

BROCCOLINI



Directeur de projet: M. Gauthier

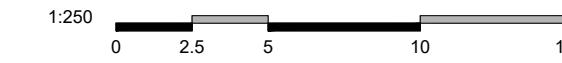
Chargée de projet: C. St-Onge

Émis pour PIIA / PPCMOI

Préparé par: SM ML

Vérifié par: CS

ÉCHELLE :



1000 rue Norman | Arr. Lachine | Ville de Montréal

Plan d'aménagement paysager - Agrandissement

F00405A-029

AP08

9 avril 2025

2 / 3

BROCCOLINI

ARBRES FEUILLUS
EN ZONE CONTAMINÉE



AGF - *Acer ginnala 'Flame'*



AMC - *Amelanchier canadensis*



SRI - *Syringa reticulata 'Ivory silk'*



OVI - *Ostrya virginiana*



AFA - *Acer x freemanii 'Autumn Blaze'*



COC - *Celtis occidentalis*



CMS - *Crataegus x mordenensis 'Snow bird'*



GBP - *Ginkgo biloba 'Princeton Sentry'*



GSH - *Gleditsia triacanthos 'Shademaster'*



GDE - *Gymnocladus dioicus 'Espresso'*



QMA - *Quercus macrocarpa*

ARBRES CONIFIÈRES EN
ZONE CONTAMINÉE



QRF - *Quercus robur 'Fastigiata'*



ABA - *Abies balsamea*



LLA - *Larix laricina*



POM - *Picea omorika*



PIG - *Picea glauca*



PST - *Pinus strobus*



JCM - *Juniperus chinensis 'Mint Julep'*



JCO - *Juniperus chinensis 'Old Gold'*



AMA - *Aronia melanocarpa 'Autumn Magic'*



BMP - *Buddleia x 'Miss Pearl'*

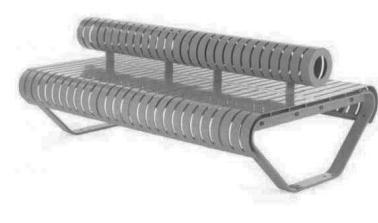
MOBILIER URBAIN



Compagnie : Équiparc
EP 3560 - URBANITI waste basket
Couleur : à venir
Dimension : P 508 mm X L 508 mm X H 1092 mm



Compagnie : Équiparc
EP 5930 - DIMANCHE support
à vélos, 5 places
Couleur : à venir
Dimension : P 405 mm X L 1391mm X H 743 mm



Compagnie : Équiparc
EP 1792 - MTL double bench
Couleur : à venir
Dimension : P 1112 mm X L 1765 X H 448 mm



Compagnie : Équiparc
Modele : EP 1791 - MTL banc
Couleur : à venir
Dimension : P 735 mm X L 1765 X H 448 mm

Directeur de projet: M. Gauthier

Chargée de projet: C. St-Onge
Émis pour PIIA / PPCMOI

Préparé par: SM ML
Vérifié par: CS

1000 rue Norman | Arr. Lachine | Ville de Montréal

Palette végétale et mobilier

F00405A-029

AP08

9 avril 2025

3 / 3